



Comité Technique Local DDFIP Val d'Oise du 8 juin 2017

Compte-rendu des représentants CGT

Répartition des sièges au CTL depuis les élections du 4 décembre 2014 :
CGT 2 sièges, Solidaires 4 sièges, FO 3 sièges, CFDT 1.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal du CTL du 05/01/2017 (pour approbation)
2. Document de synthèse annuel de la DDFIP 95 (pour information)
3. Réorganisation de la mission Domaniale (pour avis)
4. Transfert de la gestion du centre Belle Alliance à la trésorerie d'Eaubonne (pour avis)
5. Présentation du DUERP/PAP 2017 (pour information)
6. Questions diverses

1. Procès-verbal du CTL du 05/01/2017 (pour approbation)

Le PV est adopté à la majorité

2. Document de synthèse annuel de la DDFIP 95 (pour information)

Contenu du document :

Structure : élaboré par la DDFIP du Val d'Oise, ce document annuel a présenté les résultats des services. Il comprend deux grandes parties : I) La DDFIP 95 au service de ses publics ; II) La DDFIP au sein du département.

Quelques chiffres : les droits à l'IR 2016 sont de 1 289 537 915 € (constant depuis plusieurs années) ; le taux de paiement des impôts des particuliers s'élève à 97% (chiffre constant, objectif atteint) ; le contrôle patrimonial des dossier hors DFE (Dossiers à fort enjeu) a généré des rappels pour 2 millions d'euros ; le taux de recouvrement des amendes est de 20% (objectif atteint) ; l'accueil physique des accueils totalise 536 595 réceptions en 2016 (en baisse : 600 000 en 2014, 560 000 en 2015) ; les Services de Publicité Foncière ont reçu 148 078 formalités à traiter (publications et demandes de renseignements. En augmentation : 130 000 en 2014 et 139 000 en 2015) ; le nombre d'entreprises ayant déclaré leurs résultats au régime réel est de 52 868 ; les rappels issus du contrôle fiscal externe s'élèvent à 46 millions d'euros ; les rappels issus du contrôle sur pièce des entreprises s'élèvent à 9 millions d'euros ; les RAR globaux des entreprises s'élèvent à 527 millions d'euros ; la Division des Affaires Juridiques a réussi à faire face à l'afflux de dossiers suite au transfert de compétence du Tribunal Administratif du 92 vers le 95 ; la DDFIP gère 980 budgets de collectivités locales (important) ; la dématérialisation des échanges comptables entre les collectivités et le comptable public se généralise, y compris pour les pièces jointes et la signature électronique ; l'utilisation des moyens

modernes de paiements (TIPI, cartes bancaires) a augmenté de 48% ; les missions des services ont été adaptées aux modifications de l'intercommunalité ; le recouvrement des produits locaux s'élève au delà de la cible (96% au lieu de 95%) ; le délai de paiement du comptable s'élève à 5,8 jours (cible à 7 jours, donc satisfaisant) ; les objectifs de la charte Marianne ont été remplis ; les effectifs de la DDFIP 95 s'élèvent à 1267,79 (effectifs réels annualisés, contre 1274,80 en 2015) ; la pyramide des âges des personnels montre la grande importance de la tranche des femmes contrôleur de 51 à 60 ans ; le nombre de jours consacrés à la formation professionnelle en 2016 était de 4760 (en hausse de 10,9%) ; le budget de la DDFIP a financé des dépenses à hauteur de 7 241 060 € (7 420 781 € en 2015 et 8 082 252 € en 2014 : les baisses sont principalement dues à la réduction du nombre de locaux occupés

Questions des représentants du personnel :

- Globalement, tout a l'air d'aller très bien, mais, si le rapport souligne des chiffres satisfaisants, il ne fait pas état du coût humain de ces résultats : sous-effectifs, souffrance au travail, non prise de congés, heures supplémentaires écrêtées... De même, la direction ne chiffre pas ce qui ne va et qui constitue des reculs du service public : fermetures intempestives de SIP ou de Trésoreries (faute de personnels) ; recul de la mission de Contrôle Sur Pièce des dossiers à forts enjeux suite à la mobilisation de personnels sur la mission de régularisation des repentis fiscaux au STDR (Service de Traitement des Déclarations Rectificatives).
- Concernant spécifiquement la réception téléphonique, il a été souligné que l'objectif de 60% d'appels aboutis en moins de 5 sonneries était loin d'être rempli (46,30%), ce qui est un recul du service public. La CGT a souligné qu'en effet, les collègues hésitaient de plus en plus à interrompre leur travail pour répondre au téléphone étant donné l'augmentation des charges de travail, mais également du fait que beaucoup d'appels sont mal orientés en aboutissent dans un service sans rapport avec la question posée. Nous avons mis en cause le mauvais fonctionnement des centrales d'appels auto-com. La direction a répondu qu'elle allait regarder ça...
- La CGT a demandé à la direction pourquoi le montant des rappels issus du contrôle patrimonial des dossiers hors DFE était de 2 millions en 2016, alors qu'ils s'élevaient à 11 millions en 2015. La direction a dit qu'elle allait répondre, mais pas tout de suite...
- La direction affirme que *"l'amélioration des conditions de vie au travail est une priorité"*, très bien mais comment ?
- La taux de recouvrement spontané de l'IR (97%) plaide contre la mise en place du Prélèvement à la Source, qui confierait la collecte de l'impôt aux entreprises, comme pour la TVA.
- La CGT a demandé pourquoi le contrôle sur pièce des entreprises a rapporté 9 millions d'euros en 2016, alors qu'il avait rapporté 14 millions en 2016 (chiffre du rapport annuel 2015). La direction a dit qu'elle allait répondre, mais pas tout de suite...
- La CGT a déploré qu'un effort ait été mis sur la célérité de traitement du Crédit Impôt Compétitivité Emploi, alors qu'il manque des effectifs au PRS pour le recouvrement forcé des entreprises.
- La CGT a demandé à la direction pourquoi le nombre de fiches de programmation prévu pour 2017 était de 690 (en baisse par rapport à 2015 : 811). La direction a dit qu'elle allait répondre, mais pas tout de suite...

3. Réorganisation de la mission Domaniale (pour avis)

La DGFIP a réorganisé les évaluations domaniales, qui étaient initialement réalisées par le Domaine (service sis au CFIP de Cergy). A compter du 1er septembre 2017, ces évaluations seront effectuées par des Pôles d'Évaluations Domaniales (PED).

Les évaluateurs du PED continuent de traiter les évaluations pour le compte des collectivités locales et autres consultants du Val-d'Oise. Leur rattachement hiérarchique et l'organisation de leur travail ne sont donc pas modifiés. Leur installation physique n'est en rien modifiée et les outils informatiques mis à leur disposition sont toujours les mêmes.

Mais 2 emplois d'évaluateurs (sur les 8 de l'ex-Domaine) seront redéployés au plan national pour la constitution des PED. L'ensemble des évaluateurs a participé au dernier mouvement de mutations pour actualiser leur positionnement au sein de la nouvelle mission/structure « PED ». Or, 2 évaluateurs n'ont pu obtenir au mouvement national la mission structure PED, car ce service ne comporte plus que 6 emplois. Ces 2 évaluateurs sont affectés « ALD Cergy » et sont maintenus dans leur affectation. Ils continuent à exercer leurs fonctions au sein de la division des missions domaniales du Val-d'Oise avec les 6 autres collègues qui sont affectés au PED.

La CGT a demandé à la direction de confirmer jusqu'à quand les 2 évaluateurs sont ainsi maintenus artificiellement dans leur service. La direction a confirmé qu'ils étaient maintenus jusqu'à ce qu'ils demandent à partir.

Mais pour les collègues, il y a quand même un problème : ils n'ont aucune priorité pour obtenir leur service quand un(e) collègue titulaire d'un des 6 postes partira en retraite. A cette question de la CGT, la direction a répondu que si ce cas se présente, elle pourrait toujours geler le poste devenu vacant. Oui, seulement, à ce moment-là, c'est sûr, ils passeront de 8 à 6 collègues, soit une diminution d'effectifs de 25 %. Les collègues ont l'impression qu'ils ne pourront pas s'en sortir.

La direction a répondu qu'avec le relèvement des seuils de consultation du Domaine, cela ne se traduirait pas par une surcharge de travail. Un collègue a été formé sur la mission de commissaire du gouvernement, ce qui porte de 1 à 2 les évaluateurs de cette mission spécifique. Pour les collègues, cela ressemble bien à une privatisation de leur mission car les collectivités qui auront besoin d'une évaluation pour un bien situé en dessous de la valeur de consultation devront faire appel à un cabinet privé. C'est un service aux communes qui disparaît.

Votes :

POUR : CFDT

ABSTENTION : Solidaires

CONTRE : CGT et FO

4. Transfert de la gestion du centre Belle Alliance à la trésorerie d'Eaubonne (pour avis)

La Trésorerie d'Eaubonne est spécialisée dans la mission Hôpital depuis début 2017. Au 1^{er} juillet 2017, elle se verra confier les EHPAD de Luzarches Val d'Izieux, de Viarmes Rue Aux Feés, et Louvres Jules Fossier. Au 1^{er} septembre 2017, elle sera verra confier l'EPS de Moisselles (actuellement géré par la Trésorerie d'Ezanville). Début 2017, la Trésorerie d'Eaubonne a repris la gestion de l'EHPAD de Montmorency Jeanne Callarec. Le transfert de l'EHPAD de Marly la Ville Jacques Achard, initialement prévu, ne devrait finalement pas avoir lieu car cet établissement est repris par le privé.

La direction va aussi confier au 1^{er} septembre 2017 à la Trésorerie d'Eaubonne la gestion

du Centre Belle Alliance de Groslay, actuellement géré par la trésorerie de Franconville. C'est un établissement d'insertion de travailleurs handicapés.

D'après la direction, la volumétrie des budgets transférés à Eaubonne ne nécessite aucun transfert d'emploi, 2 emplois ayant déjà été transférés vers Eaubonne lors de sa spécialisation début 2017 (les agents d'Eaubonne n'avait pas suivi leur mission Recouvrement Impôts transférée à Ermont). Selon la direction, au contraire, l'opération présente un avantage : celui de rassembler dans un même poste comptable la gestion des budgets principaux, qui appliquent la nomenclature comptable M22 donc certaines règles sont spécifiques.

La CGT a demandé si cette réorganisation avait un impact sur le public. La direction nous a répondu que non, étant donné que la facturation se faisait à l'EPHAD.

Votes :

POUR : CFDT

ABSTENTION : CGT, FO, Solidaires

6. Questions diverses

Pétition intersyndicale CGT-Solidaires-FO contre le sous-effectif à Garges

Question posée à la direction par les représentants du personnel : les agents de Garges ont signé massivement une pétition (remise en séance), par laquelle ils interpellent la direction sur la situation du sous-effectif très grave de Garges et sur l'impossibilité de mener à bien les missions. Que compte faire la direction ?

Réponse de la direction : on attend les versions des mouvements de mutations prochains (CAP nationale des A et B retardées au 23 juin). La CAP locale des C aura lieu le 22 juin. Si besoin, la direction affectera les EDR (Echelon De Renfort).

Présence des vigiles dans les accueils de Garges, Argenteuil et Cergy-Pontoise

Question posée à la direction par les représentants du personnel : jusqu'à quand la présence des vigiles est garantie aux collègues des accueils de Garges, Argenteuil et Cergy ?

Réponse de la direction : le gouvernement s'apprête à prolonger l'état d'urgence jusqu'à novembre 2017. Tant que l'état d'urgence est prolongé, les crédits exceptionnels nationaux qui financent les prestations des vigiles sont maintenus. Lorsque l'état d'urgence prendra fin, la DG remettra sans doute en cause le financement des vigiles et la direction départementale ne pourra pas payer ces prestations toute l'année. Il sera alors fait une sélection pour des prestations de vigiles à certaines périodes de l'année et sur certains sites.

SIE de Garges Extérieur : médiation en cours...

Question posée à la direction par les représentants du personnel : où en est la médiation au SIE de Garges Extérieur ?

Réponse de la direction : la procédure de médiation entamée au SIE de Garges est toujours en cours. Dernière avancée en date : une séance collective a eu lieu le 1^{er} juin dernier, mais pas de retour sur ce sujet.

Pour la CGT, c'est la situation des effectifs à Garges qui a engendré cette situation. Une médiation ne résoudra pas les problèmes réels.

Situation des accueils de Garges, Val d'Oise-Amendes, et Ermont

Question posée à la direction par les représentants CGT : à Ermont, les collègues de

l'accueil sont en souffrance depuis l'arrivée sur le site du service Impôts d'Eaubonne car cela a créé un afflux de contribuables en réception physique. Que compte faire la direction ?

Réponse de la direction : les trois services d'accueil de Ermont, Garges et Val d'Oise-Amendes sont jugés prioritaires par la nouvelle direction départementale.

Ermont : des groupes de travail pilotés par la direction vont avoir lieu dans les prochaines semaines. Le but est de mettre en place un vrai pré-accueil d'orientation. Les GT détermineront notamment si il y a des modifications physiques à apporter aux locaux.

Garges : un diagnostic a été lancé par la nouvelle direction du Val d'Oise. Les locaux ne sont plus adaptés. Tous le processus d'accueil sera revu par des ergonomes. L'étude va avoir un coût financier si les ergonomes du ministère ne sont pas disponibles (ils sont gratuits, eux !). La direction envisage déjà de confier cette étude à un cabinet privé (coût d'environ 35 000 € - cofinancement par le CHS ministériel et le CHSCT du Val d'Oise).

A suivre...

PRS de Cergy : des plans modifiés

Question posée à la direction par les représentants du personnel : dans le projet d'installation des futurs bureaux du Pôle de Recouvrement Spécialisé du CFIP de Cergy, un bureau était trop petit.

Réponse de la direction : les plans ont été modifiés récemment. En rognant sur une salle de réunion, ce bureau à 5 sera remplacé par un bureau à 3 + un bureau à 1 + un bureau à 1.

Argenteuil Municipale : relogement quand et où ?

Nous avons demandé à la direction où en était le projet, qui consiste à reloger le SPL d'Argenteuil dans des locaux plus grands, dans le but d'y intégrer les SPL de Bezons et de Corneilles. Pour l'instant, pas de réponse de la DGFIP (la Centrale), à qui la DDFIP 95 a soumis 2 hypothèses différentes :

1) soit relogement dans des locaux de la mairie d'Argenteuil (dans le local qui est actuellement la cuisine dans le même bâtiment que l'actuelle Trésorerie d'Argenteuil Municipale) : ce projet a l'inconvénient d'être onéreux en travaux d'installation (130 000 €), mais bon marché en terme de loyer à payer.

2) soit relogement dans des locaux de la rue Vigneronde (ex Trésorerie d'Argenteuil OPHLM) : ce projet a l'inconvénient d'être plus onéreux en loyers, mais comporte peu d'aménagements d'installation (40 ou 50 000 €), les locaux ayant fait l'objet de travaux récemment.

La direction a affirmé que si ces 2 projets étaient refusés, le relogement se ferait dans des locaux commerciaux situés près de la D392 où le relogement avait été envisagé dans un premier temps il y a quelques mois.

On attend la décision de la DG.

En tout état de cause, la fusion des SPL d'Argenteuil, Bezons et Corneilles est repoussée à novembre 2017, voir même janvier 2018. A suivre...

Espace de Dialogue Accueil du Val d'Oise : où en est-on ?

Lancé il y a plusieurs mois, à la demande des agents des accueils du Val d'Oise, cet EDD devait déboucher sur des mesures concrètes pour améliorer leurs conditions de travail dégradées, en particulier à Garges, Argenteuil, Cergy. Depuis, la situation des accueils a empiré, les fusions de services et la publicité faite autour des accueils de la DGFIP ayant déclenché des afflux de contribuables aux guichets.

A notre question : mais où en est-on de cet EDD qui devait apporter des solutions, la direction nous a répondu... qu'il était censé être terminé ! C'était bien la peine.